

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1925

Artikel: Cours du franc : la BNS fait son travail
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui a atteint des niveaux extrêmement élevés. Plus le prix de l'or augmente, plus le potentiel de hausse future se réduit, donc plus grand devient le risque de continuer de spéculer sur de nouvelles majorations du prix du métal jaune (l'or, pas plus que l'immobilier ne continuera de monter jusqu'au ciel!). De même pour le franc. Son cours «normal», calculé sur la base des parités de pouvoir d'achat, devrait se situer aux environs de 1,35 franc pour 1 euro. Ce qui amène à se poser la question de savoir pourquoi la BNS n'a pas opté pour un cours de 1,35 ? La réponse est pragmatique. La banque

centrale estime pouvoir défendre le cours de 1,20 franc, mais pas celui de 1,35 qui l'exposerait à des assauts tels de spéculation qu'elle pourrait finir par devoir capituler.

Compte tenu du choix opéré, il est tout à fait concevable que la BNS n'ait pas à se lancer dans des achats massifs de devises pour soutenir le cours du franc. Il est possible que si les crises de la dette en Europe ne se résorbent pas, mais au contraire se prolongent, voire s'accroissent, les marchés testeront la détermination de la BNS. Mais auront-ils la volonté et engageront-ils des moyens

suffisants, c'est-à-dire considérables, pour tenter des épreuves de force? Ce n'est pas exclu, mais néanmoins peu probable. La BNS jouit d'une très bonne réputation et les marchés savent qu'elle n'engage pas sa parole sans mûre réflexion. En fait, la BNS ne peut pas se permettre d'échouer car sinon elle perdrait pour longtemps non seulement toute crédibilité, mais surtout deviendrait incapable de contrôler le cours futur de la monnaie helvétique. Ce ne serait pas une perspective très réjouissante pour le pays, ni pour les entreprises et les personnes qui y travaillent!

Cours du franc: La BNS fait son travail

Lucien Erard • 13 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18507>

L'instauration d'un cours plancher de l'euro par rapport au franc sera tout bénéfique pour l'économie et la BNS

La BNS s'est enfin décidée ¹⁹ à sauver le franc que la spéculation faisait grimper à des niveaux mortels pour l'industrie et les services. A-t-elle trop attendu pour intervenir? Le délai observé aura en tout cas permis aux milieux politiques et économiques de mesurer la gravité de la situation et l'impossibilité d'y faire face autrement que par une action directe sur les taux de change, demandée depuis des mois par le parti socialiste.

Dans ce pays tétanisé par la démagogie de l'UDC, le retournement de Christophe Blocher, réclamant de la BNS ce qu'il avait jusque là violemment combattu, puis celui d'économiesuisse, où les libéraux-radicaux ne sont plus seuls maîtres, auront contribué au changement. La BNS achètera donc de l'euro chaque fois que quelqu'un sera prêt à en vendre à moins d'1.20 franc. A-t-elle les moyens de résister à des attaques massives? Certainement, car elle peut créer des francs suisses en quantités illimitées, contrairement aux pays déficitaires qui doivent, pour prévenir une baisse aggravée de leur monnaie, vendre leurs

réserves en devises, par définition limitées.

Ces émissions massives de francs vont-elles provoquer une inflation? Le risque est mineur, pour une raison évidente: les francs qu'achètent les spéculateurs ne serviront pas à payer des achats en Suisse mais simplement à constituer une réserve, dans l'attente d'une hausse des cours. Par ailleurs, ces mêmes francs ne peuvent pas influencer sur le marché suisse des capitaux, puisque le taux d'intérêt auquel se refinancent les banques se situe au niveau zéro.

On a beaucoup évoqué l'expérience similaire de 1978,

quand la BNS a amarré le franc au mark allemand. En oubliant que l'inflation qui s'en est suivie n'avait rien à voir avec l'émission massive de francs pour financer l'achat de marks, d'ailleurs bien vite résorbée. En effet, cette inflation était importée, due à une forte surchauffe chez nos partenaires économiques. Tant que le cours du franc montait, la hausse des prix des biens importés de ces pays était compensée par la baisse des cours de leurs monnaies. Cette baisse des cours une fois stoppée, la hausse des prix des biens importés s'est répercutée dans notre pays.

La récente décision de la BNS est donc parfaitement fondée. Les risques d'une reprise de la spéculation sont d'autant moindres que la

détermination de la BNS est plus convaincante et inspire davantage confiance. L'appui du Conseil fédéral, du Parlement, des partis politiques et des milieux économiques y contribuent largement. Reste que le taux de 1.20 franc par € est trop bas. On peut donc supposer que la BNS a décidé de procéder par étapes: montrer qu'elle est en mesure de fixer un taux minimum de l'euro et s'y tenir avant de passer, dans un second temps, au taux de 1.30 ou 1.40, plus proche de la parité économique et surtout impératif pour assurer la survie de branches de notre industrie d'exportation et de nos prestations de services offertes à l'étranger. La logique de cette seconde étape, inévitable, pourrait d'ailleurs suffire à amener les

marchés à se rapprocher de ces taux sans même que la BNS ait besoin d'intervenir.

Enfin, cerise sur le gâteau, la hausse de l'euro – et celle du dollar – améliorera les comptes de la BNS. Que fera-t-elle des euros achetés? Rien espérons-le, tout comme elle ne fait rien des 200 milliards de francs suisses livrés ces dernières semaines. Certes, elle pourrait gagner beaucoup plus en les prêtant à la Banque centrale européenne, voire à la Grèce ou au Portugal, mais à quels risques? La BNS n'a pas pour vocation de financer les dépenses publiques, comme font semblant de le croire certains responsables des finances cantonales. Les revendre quand le franc aura baissé suffira déjà à l'enrichir.

L'UDC n'a pas sa place au Conseil fédéral

Jean-Daniel Delley • 7 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18478>

La participation de l'UDC au gouvernement ne doit pas dépendre du résultat des élections d'octobre, mais du respect des règles de la concordance

Les partis gouvernementaux sont d'accord, comme peuvent l'être les membres d'un oligopole: le Conseil fédéral doit refléter le poids électoral de chacun selon la formule traditionnelle du 2-2-2-1 (DP 1902²⁰).

Même le bouillonnant jeune Turc socialiste Cedric Wermuth, militant du

dépassement du capitalisme, a prêché pour cette formule²¹ devant une récente assemblée des délégués de l'UDC, suivant ainsi la direction de son parti qui joue à « tu me soutiens je te soutiens ». Dans les médias, nombre de commentateurs politiques tiennent le même raisonnement.

Répetons-le donc: la concordance ne se résume pas à l'application mécanique de la règle de trois.

Cette manière de déduire la composition du Conseil fédéral du résultat des

élections à l'Assemblée fédérale fait l'impasse sur la nature du régime politique helvétique. Le raisonnement vaut pour un régime parlementaire où le gouvernement doit pouvoir compter sur une majorité stable tout au long de la législature; il y va de sa survie.

Or nos institutions ne relèvent pas de cette logique de bipolarisation (majorité/opposition) et d'alternance. Le Conseil fédéral est élu pour une durée fixe de quatre ans. Pour chacun de ses projets, il doit